



INSTITUT WALLON  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA STATISTIQUE

---

# Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie : l'apport de la statistique à la décision politique

Congrès Pekea – Rennes  
30/31 octobre 2008

Michel Laffut et Christine Ruyters  
Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

## Objectifs de la présentation

- ✓ Discuter la pertinence d'une mesure de la cohésion sociale par un indicateur synthétique construit par l'agrégation d'un set d'indicateurs 'sociaux'.
- ✓ Examiner les possibilités d'élargir et d'affiner la mesure de la cohésion sociale et du bien-être au niveau local dans le cadre du diagnostic initial, du suivi et de l'évaluation du dispositif.

## Plan de la présentation

- ✓ Le contexte politique et institutionnel en Région wallonne
- ✓ Le concept à mesurer : la cohésion sociale
- ✓ Le plan de cohésion sociale
- ✓ La mesure de la cohésion sociale au niveau local
- ✓ L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)
- ✓ La construction de l'indicateur ISADF en 5 étapes  
+ questions annexes
- ✓ Les tests statistiques de validation
- ✓ L'élargissement et l'affinement de la mesure

# Contexte politique et institutionnel

## De la lutte contre la pauvreté à la promotion de la cohésion sociale

### A l'échelle régionale

1992-2000 : lutte contre la pauvreté et l'exclusion et intégration des immigrés.

2000 : Contrat d'Avenir pour la Wallonie

2002 : Contrat d'avenir Adapté

2005 : Contrat d'Avenir Renouvé

Plans  
Stratégique  
Transversaux

- 1) Création d'activités
- 2) Développement du capital humain
- 3) Inclusion sociale
- 4) Développement territorial

2005  
Plan Marshall

Définit les Actions Prioritaires pour l'avenir wallon centrée principalement sur le développement économique de la région, la création d'emploi et d'activités nouvelles.

-assigne au Gouvernement des objectifs de développement durable parmi lesquels la progression de la cohésion sociale et la valorisation du capital social wallon;  
- renforce le rôle des communes en matière de coordination des politiques de lutte contre la précarité et l'exclusion.

### A l'échelle locale

Politique sécuritaire  
politique fédérale

1992-2001 : contrats de sécurité et de société (1996>) et contrats de prévention

2002-2003 : contrats de sécurité et de prévention  
2007-2010 : Plan stratégique de sécurité et de prévention

2000-2008 : Contrats de ville (2000>) et de logement (2005>) -  
Politique fédérale des (grandes) villes

2004-2008 : Plans de prévention de proximité (PPP)

... en un dispositif proactif d'émancipation et de cohésion sociale

Lutte contre la pauvreté  
Politique régionale wallonne

1992-1997 : actions de lutte contre l'exclusion sociale (dont actions en coopération avec l'Etat fédéral et les entités fédérées)

1998-2003 : Plans Sociaux Intégrés (PSI)

Transformation d'un dispositif réactif de prévention des risques...

2008 : Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie (PCS)

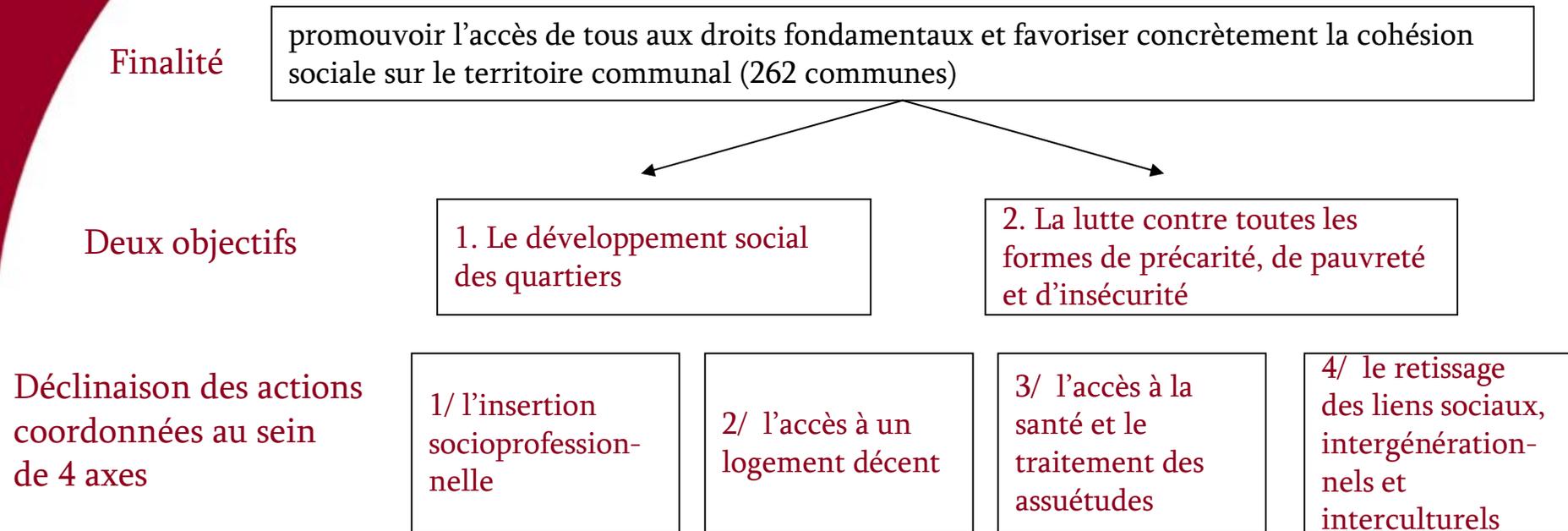


## Le concept à mesurer : la cohésion sociale

- ✓ Inspiration du cadre conceptuel du Conseil de l'Europe :

*Par cohésion sociale, le décret PCS entend « l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap ».*

# Le Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie



- Eligibilité et subventionnement des communes sur la base d'un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux et d'un diagnostic local réalisé en partenariat avec les acteurs concernés.
- Equité entre les communes et transparence dans la sélection des projets et l'octroi des subventions
- Volonté d'assurer une meilleure coordination locale, avec un renforcement de partenariats entre acteurs locaux, publics et privés, et un encouragement au travail en réseau avec l'ensemble des acteurs, en ce compris les usagers.
- Transition à assurer avec le dispositif précédent et cohérence à maintenir avec les autres dispositifs
- Durée du dispositif : 6 ans – Budget : 20 millions d'euros en 2009 + cofinancement communal (25% minimum de la subvention régionale)

# La mesure de la cohésion sociale au niveau local (262 communes)

Une démarche en trois phases :

1. **Mesure ex ante** :
  - mesure du niveau de cohésion sociale de chaque commune par un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux
  - Diagnostic de cohésion sociale au niveau local tenant compte des besoins de la commune et de ses atouts.
  
2. **Mesure de suivi** : tableau de bord de suivi des actions
  - indicateurs clés spécifiques aux actions
  - indicateurs harmonisés par axes / thématiques et par communes
  
3. **Evaluation de résultats et d'impact** : combine différentes méthodes et sources d'informations.

## L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)

- ✓ Un **outil d'aide à la décision** qui poursuit trois objectifs :
  1. Mesurer le niveau de cohésion sociale de chaque commune et classer les communes
  2. Fournir un critère au subventionnement des communes pour la mise en œuvre du Plan d'actions
  3. Construire un set d'indicateurs sociaux permettant aux communes de mieux se connaître et de mieux se situer par rapport aux autres communes dans une approche transparente
  
- ✓ Au total, **18 indicateurs** sont mis en œuvre, structurés par droits fondamentaux (+ un facteur de risque lié aux groupes vulnérables) et combinés en **un indicateur synthétique** pour satisfaire aux deux premiers objectifs de classement et de subventionnement

## La construction de l'indicateur ISADF en 5 étapes

- 1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?
- 2) Quelles variables choisir ?
- 3) Comment rendre les mesures comparables ?
- 4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?
- 5) Comment dégager un indicateur commun ?

# Etape 1

Par des réalités concrètes observables au niveau communal.



Définir des thématiques (familles) correspondant aux droits fondamentaux + facteurs de risque.



Accès aux droits fondamentaux (art. 23 - Constitution)

1. droit à un **revenu** digne
2. droit à la protection de la **santé** et à l'aide sociale et médical
3. droit à un **logement** décent et à un **environnement** sain
4. droit au **travail**
5. droit à l'**éducation** et à la **formation**
6. droit à l'**épanouissement culturel et social**

Trois publics cibles potentiellement à risque :

7. ménages **monoparentaux**, personnes **isolées** de 65 ans et plus et demandeurs d'**asile**

1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?

2) Quelles variables choisir?

3) Comment rendre les mesures comparables ?

4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?

5) Comment dégager un indicateur commun ?

## Etape 2

Sélectionner des indicateurs pertinents, reconnus et utilisés dans le champ de la cohésion sociale dans les limites des variables existantes et de leur disponibilité au niveau communal, pour toutes les communes.

Priorité de l'usage sur l'offre (ressources ou équipements offerts par les communes)

1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?

2) Quelles variables choisir ?

3) Comment rendre les mesures comparables ?

4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?

5) Comment dégager un indicateur commun ?

ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX + FACTEURS DE RISQUE	A. DROIT A UN REVENU DIGNE	1. Bénéficiaires de l'aide sociale 2. Revenu médian et faibles revenus (< 10.000 € / an de revenu imposable) (indicateur composite de 3. Bas salaires (< 80 € bruts journaliers ETP)
	B. DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE	4. Espérance de vie à la naissance 5. Handicap et/ou maladie de longue durée 6. Maladies professionnelles
	C. DROIT A UN LOGEMENT DECENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN	7. Logements de qualité insuffisante 8. Mauvais environnement immédiat du logement (pollution atmosphérique, sonore, propreté, aspect esthétique) 9. Locataires de logements sociaux 10. Logement dans une roulotte ou dans une caravane
	D. DROIT AU TRAVAIL	11. Réserve de main d'œuvre 12. Chômage de très longue durée (>= 2 ans)
	E. DROIT A L'EDUCATION ET A LA FORMATION	13. Faiblement diplômés
	F. DROIT A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL ET SOCIAL	14. Fracture numérique 15. Désaffection électorale
	G. POPULATIONS A RISQUES	16. Ménages monoparentaux 17. Isolés âgés (65 ans et +) 18. Demandeurs d'asile

## Etape 3

Standardiser les indicateurs en indices dans un intervalle de 0 à 1, de telle sorte qu'ils puissent être comparés et agrégés.

- 1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?
- 2) Quelles variables choisir ?
- 3) Comment rendre les mesures comparables ?**
- 4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?
- 5) Comment dégager un indicateur commun ?



$$\text{Indice}_{ix} = \frac{\text{valeur observée}_{ix} - \text{valeur minimum}_i}{\text{valeur maximum}_i - \text{valeur minimum}_i}$$

Pour un indicateur  $i$  et une commune  $x$

Exemples :

Indicateur  $i$  de la commune  $x$

Valeur = 8,8

max = 19,5

min = 4,5

$$\text{Indice} = \frac{8,8 - 4,5}{19,5 - 4,5} = 0,287$$

Indicateur  $j$  de la commune  $x$

Valeur = 0,23

max = 0,29

min = 0,16

$$\text{Indice} = \frac{0,23 - 0,16}{0,29 - 0,16} = 0,538$$

Faire la moyenne des indices d'une même famille

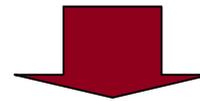
## Etape 4

- 1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?
- 2) Quelles variables choisir ?
- 3) Comment rendre les mesures comparables ?
- 4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?**
- 5) Comment dégager un indicateur commun ?

Où se situe la commune dans la moyenne régionale ? Son indice est-il au-dessus ou en-dessous ?

Pour répondre à la question, il faut *normaliser* l'indice : faire en sorte que la moyenne soit 0 et l'écart standard (écart type) soit 1.

On obtient alors des valeurs positives et négatives avec une unité de mesure commune (l'écart type)



$$\text{Indice normalisé}_x = \frac{\text{Indice}_x \text{ famille}_i - \text{moyenne famille}_i}{\text{Écart type famille}_i}$$

Pour une famille  $i$  et une commune  $x$

# Etapes 2, 3 et 4

## Récapitulation

- 1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?
- 2) Quelles variables choisir ?
- 3) Comment rendre les mesures comparables ?
- 4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?
- 5) Comment dégager un indicateur commun ?

		indicateur	indice standardisé	indice normalisé
	commune 1	18,0	0,30	-0,59
	.	18,3	0,34	-0,43
	.	17,9	0,29	-0,64
	.	18,5	0,36	-0,34
	.	20,8	0,65	0,86
	.	21,0	0,67	0,94
	.	18,7	0,39	-0,22
min	.	15,5	0,00	-1,85
	.	20,0	0,54	0,43
	.	18,4	0,35	-0,39
	.	18,9	0,41	-0,12
max	commune 12	23,8	1,00	2,35

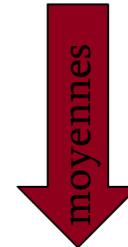
  

max	23,8	1,00	2,35
min	15,5	0,00	-1,85
moyenne	19,1	0,44	0,00
ecart type	2,0	0,24	1,00

- 1) Comment approcher la cohésion sociale au niveau communal ?
- 2) Quelles variables choisir ?
- 3) Comment rendre les mesures comparables ?
- 4) Comment apprécier les forces et les faiblesses des communes ?
- 5) **Comment dégager un indicateur commun ?**

## Etape 5

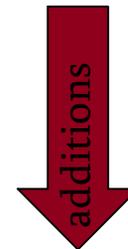
24 variables



18 indicateurs standardisés



7 indices-famille normalisés = scores



1 indicateur synthétique = score final

## Questions annexes

- 1) **La “communalisation” de données régionales**  
application aux communes de données disponibles au niveau régional sur base de critères disponibles par commune  
un seul cas : la fracture numérique  
→ occasion de souligner la faiblesse des données communales
- 2) **La pondération des indicateurs**  
pondération par poids spécifique des indicateurs ou pondération par le nombre d'indicateurs ?  
pas de pondération sur les familles  
mais nombre d'indicateurs variables selon les familles
- 3) **La corrélation des indicateurs**  
élimination ou agrégation des indicateurs fortement corrélés au sein des familles
- 4) **La cohérence de l'ensemble**  
bonne corrélation entre les familles
  - convergence (approche de la cohésion sociale)
  - complémentarité (composantes de la CS)

# Les tests statistiques de validation

## 1) Coefficients de Cronbach

## 2) Analyse factorielle confirmatoire

## 3) Analyse en composante principales

## 4) Synthèse conclusive

	Alpha	Correlation avec total
Bénéficiaires de l'aide sociale	0.931	0.503
Revenu médian imposable	0.926	0.794
Faibles revenus imposables (< 10.000 € / an)	0.934	0.422
Bas salaires (< 80 € bruts journaliers ETP)	0.934	0.315
Espérance de vie à la naissance	0.930	0.559
Maladies professionnelles	0.929	0.634
Handicap et/ou maladie de longue durée	0.925	0.831
Personnes vivant dans une roulotte ou dans une caravane	0.936	0.061
Logements de qualité insuffisante	0.931	0.517
Environnement immédiat du logement jugé mauvais sur le plan de la tranquillité (pollution sonore)	0.930	0.575
Environnement immédiat du logement jugé mauvais sur le plan de la qualité de l'air	0.930	0.610
Environnement immédiat du logement jugé mauvais sur le plan de la propreté	0.926	0.809
Environnement immédiat du logement jugé mauvais sur le plan de l'aspect esthétique	0.926	0.806
Locataires de logements sociaux	0.929	0.654
Réserve de main d'œuvre	0.924	0.879
Chômage de très longue durée ( $\geq 2$ ans)	0.924	0.871
Faiblement diplômés	0.931	0.546
Fracture numérique	0.928	0.670
Désaffection électorale	0.932	0.448
Isolés âgés (65 ans et +)	0.931	0.520
Ménages monoparentaux	0.928	0.694
Demandeurs d'asile	0.934	0.259

## Les tests statistiques de validation

1) Coefficients de Cronbach

2) Analyse factorielle confirmatoire

3) Analyse en composante principales

4) Synthèse conclusive

Qualité de l'ajustement de l'ISADF: 0.95

Modèle testé :

Pour  $i= 1, \dots, 18$  et  $k=1, \dots, 7$

$$X_i = \alpha_i f_k + \varepsilon_i$$

Où  $X_i$  représente une variable élémentaire et  $f_k$  un facteur lié au domaine de  $X_i$

Une structure sous-jacente confirmée par une analyse factorielle

# Les tests statistiques de validation

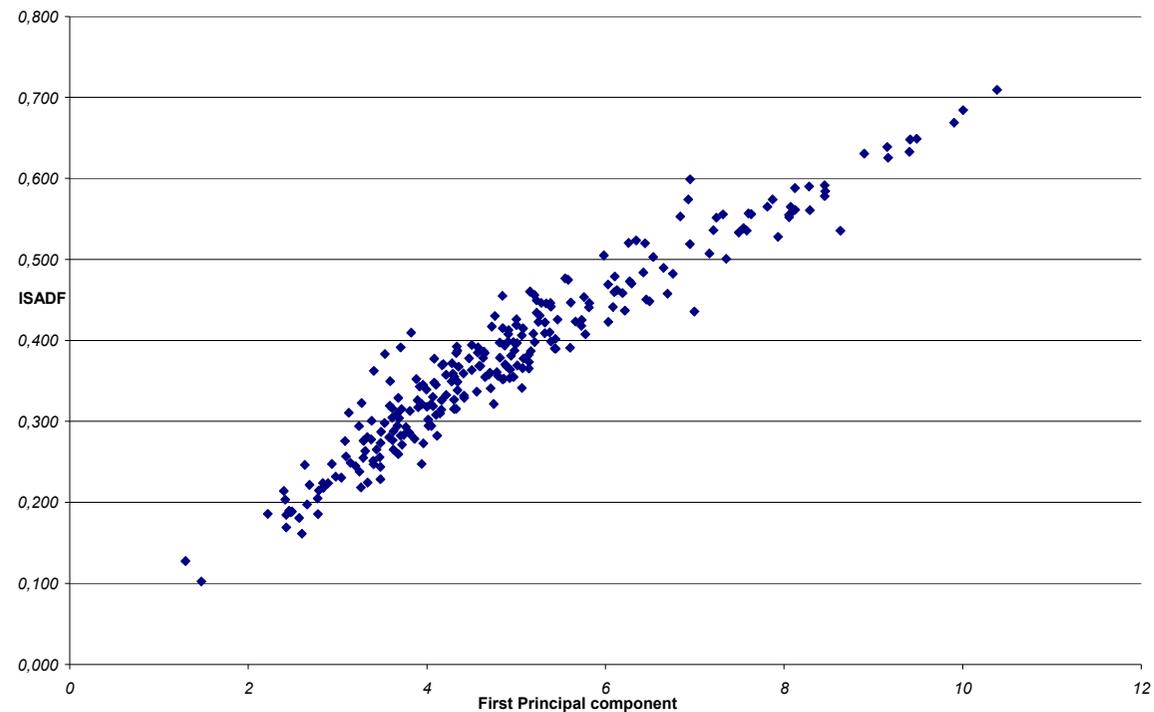
- La première composante explique 44% de la variance totale.
- Corrélation entre la première composante et l'ISADF : 0.98
- Minimisation de la perte d'information.

1) Coefficients de Cronbach

2) Analyse factorielle confirmatoire

3) **Analyse en composantes principales**

4) Synthèse conclusive



# Les tests statistiques de validation

1) Coefficients de Cronbach

2) Analyse factorielle confirmatoire

3) Analyse en composantes principales

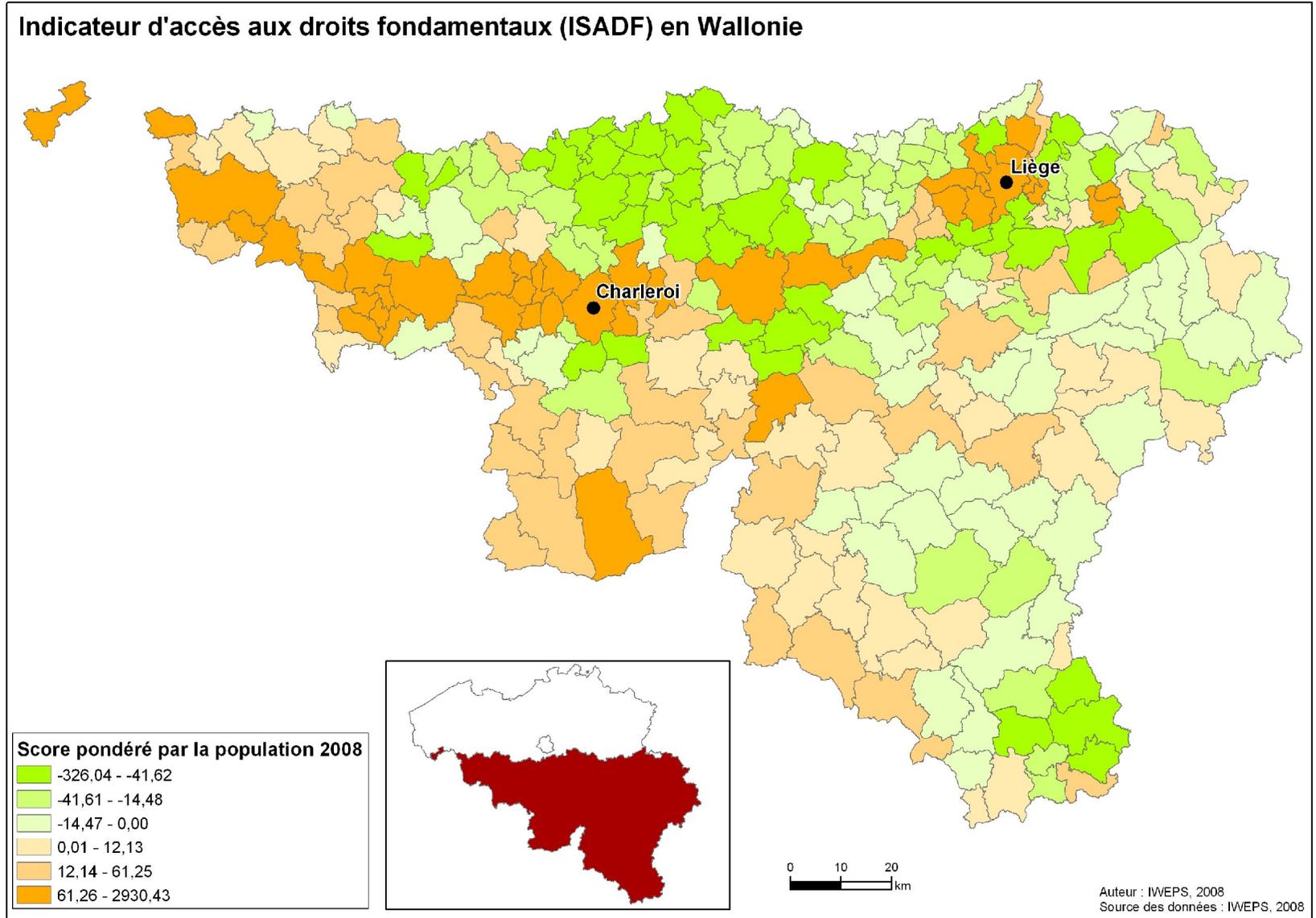
4) **Synthèse conclusive**

- ✓ L'indice ISADF est à l'intersection d'une construction signifiante et d'une optimalité mathématique
- ✓ Sa légitimité provient également du processus de construction : résultat de négociations au niveau politique et partie intégrante du décret.
- ✓ Il permet de résumer des informations complexes et multidimensionnelles en vue d'éclairer les décideurs politiques.
- ✓ Il est facile à interpréter
- ✓ Il facilite la communication avec le public (citoyens, media, etc.) et il favorise la reddition des comptes pour les décideurs politiques

# Distribution de l'ISADF

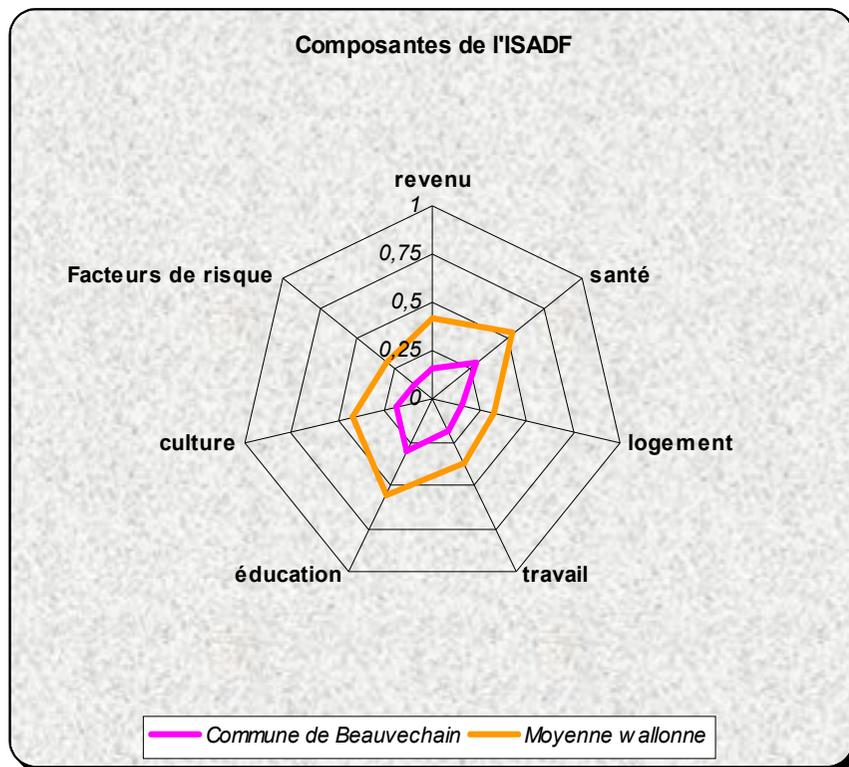
**En orange** : situation moins favorable que la moyenne

**En vert** : situation plus favorable que la moyenne

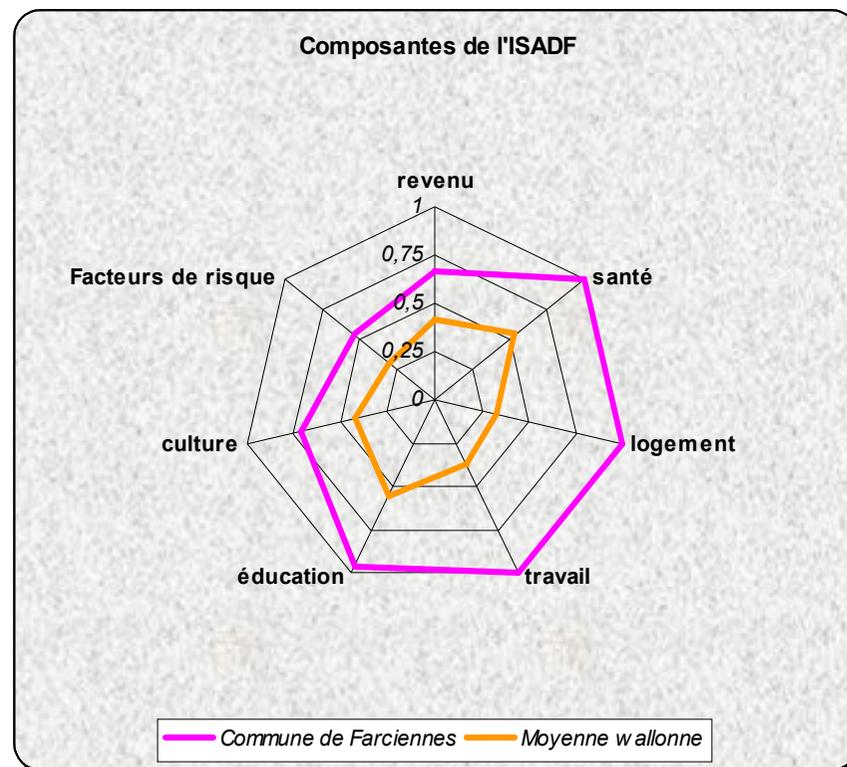


# Polygones des faiblesses d'accès aux droits fondamentaux

## Cas d'une commune favorisée



## Cas d'une commune défavorisée



# L'élargissement et l'affinement de la mesure

## 1) Le diagnostic initial

## 2) Le suivi

## 3) L'évaluation de résultats et d'impacts

**Etat des lieux** ex ante élaboré collectivement par les principaux acteurs locaux :

- ✓ des actions publiques ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal;
- ✓ des opérateurs porteurs des actions sur le terrain;
- ✓ des attentes des usagers et de la population;
- ✓ des acquis, points forts et points faibles des expériences réalisées;
- ✓ des besoins restant à satisfaire en termes de populations, quartiers, infrastructures, services, ...
- ✓ des actions à développer pour rencontrer ces besoins.



Elaboration d'un **plan d'actions** défini par :

- ✓ des objectifs opérationnels,
- ✓ une caractérisation des publics cibles, des territoires/ quartiers visés, des opérateurs et partenaires,
- ✓ les moyens mis en œuvre, l'emploi et le budget affectés à l'action,
- ✓ l'impact attendu du plan d'action sur le niveau de cohésion sociale de la commune, (bénéficiaires, partenaires, environnement et cadre de vie, ...).



Analyse du **diagnostic initial** pour mettre en évidence un premier set d'indicateurs d'évaluation.

# L'élargissement et l'affinement de la mesure

- ✓ Suivi annuel des réalisations des actions sur la base d'une grille d'évaluation de projet



1) Le diagnostic initial

2) Le suivi

3) L'évaluation de résultats et d'impacts

- ✓ Construction d'un tableau de bord par communes
  - d'indicateurs spécifiques par actions
  - d'indicateurs harmonisés par axes / thématiques
- ✓ élaboré en concertation avec les acteurs locaux

# L'élargissement et l'affinement de la mesure

1) Le diagnostic initial

2) Le suivi

3) L'évaluation de résultats et d'impacts

- ✓ Evaluation intermédiaire (après 3 ans) et évaluation finale (après 6 ans)
  - ciblée sur les résultats et les impacts des Plans;
  - Avec groupe témoin : les communes qui n'auront pas déposé de Plan
- ✓ Procédure en 4 étapes :
  1. **Reconstitution de la logique d'intervention**
  2. **Evaluation 'classique'**
    - ✓ Indicateurs d'existence; de pertinence/efficacité; de durabilité; de vérification auprès des publics les plus fragiles; d'impact.
    - ✓ Sur la base de données intrinsèques aux plans, de données administratives et d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires;
  3. **Evaluation exploratoire** intégrant les résultats de la recherche **sur les indicateurs de bien-être pour tous avec la participation des citoyens**, envisagée en partenariat avec le Conseil de l'Europe.
  4. **Actualisation et enrichissement de l'ISADF** en raison des perspectives d'améliorations de la statistique communale